



## S'INSTALLER À PLUSIEURS - AGRICULTURE DE GROUPE (3 jours)

### OBJECTIFS

Adopter un mode de fonctionnement viable au sein d'une société. Savoir établir une relation saine avec ses associés. Savoir identifier les principales conséquences juridiques, sociales et fiscales d'une installation en société, savoir gérer la future société de la création à une possible dissolution.

### PROGRAMME

#### Jeudi 5 octobre

Etudier et mûrir son projet d'installation en société. Savoir identifier les différentes formes d'agriculture de groupe et leur fonctionnement.

#### Jeudi 12 octobre

Acquérir les compétences juridiques, fiscale et sociales pour optimiser son installation en société (analyse des différents statuts juridiques et impacts au niveau fiscal, social et réglementaire. Maîtriser le fonctionnement et la gestion d'une société.

#### Mercredi 18 octobre

Maîtriser l'utilisation d'outils concrets pour gérer une société au quotidien, trouver des solutions avec ses associés. Savoir identifier les facteurs de réussite relationnels. Savoir identifier les points forts et faibles de sa future association.



**Jeudi 5, Jeudi 12 et Mercredi  
18 octobre 2017**



**À Auch (Gers - 32)**

**Intervenant :** Virginie ROUSSELIN, chargée de conseils, accompagnements, formations et médiation à l'ATAG (Association Tarnaise Agriculture de Groupe) et Francis VARENNES, juriste fiscaliste spécialisé en agriculture - IpsoFacto

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Responsable pédagogique : Anaïs SENAT

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**FORMATION :** S'installer à plusieurs - Agriculture de groupe.

**DATES :** Jeudi 5, Jeudi 12 et Mercredi 18 octobre 2017.

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **COMMUNE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**EMAIL :** .....

**DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :** .....

**PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :** .....

- Chef d'exploitation       Cotisant(e) solidaire  
 Salarié(e)                       Porteur de projet  
 Autre, précisez .....

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à ..... Le .....  
Signature :

### VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

#### Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 21 septembre** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers**  
1 rue Dupont de l'Eure  
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :  
05 62 05 30 86 ou à [contact@adear32.fr](mailto:contact@adear32.fr).



## FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

## S'INSTALLER À PLUSIEURS - AGRICULTURE DE GROUPE

### INFORMATIONS PRATIQUES :

#### Public

Agriculteurs et porteurs de projet.

#### Pré-requis

Aucun.

#### Lieu et horaires

5 et 18 octobre au Conseil Départemental - site de la chartreuse et le 12 octobre à l'Adear 32, 1 rue Dupont de l'Eure, 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

#### Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

#### Coût et prises en charge

Coût de la formation : 716,73€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

#### Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et mise en place d'un plan d'action.

